



Doc. 13018
01 octobre 2012

Le respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie

Amendement¹ n° 20

Mme Anne BRASSEUR, Luxembourg, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 23.31, ajouter les mots suivants :

« , ainsi qu'à l'encontre des personnes prenant part à des activités non violentes, telles que l'analyse critique d'organisations politiques, publiques ou religieuses ».

Déposé par:

BRASSEUR Anne, Luxembourg, ADLE
BARDINA PAU Josep Anton, Andorre, ADLE
BROEKERS-KNOL Ankie, Pays-Bas, ADLE
FIALA Doris, Suisse, ADLE
LEYDEN Terry, Irlande, ADLE
REPS Mailis, Estonie, ADLE
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. 2012 - Quatrième partie de session

